l'union

16 FCV-Moanda-Mounana

Franceville/Protection des consommateurs

Neuf tonnes de produits alimentaires et d'hygiène passées par des flammes



Les produits avariés ont été saisis...



... avant d'être incinérés, sous le regard des autorités judiciaires.

N.O. Franceville/Gabon

DANS le cadre de ses missions, et conformément aux dispositions du décret numéro 0922/PR/MAEDR du 18 août 2005, l'Agence gabonaise de sécurité alimentaire (Agasa), dirigée dans le Haut-Ogooué par Davy Franck Ngouessi, a procédé, le mercredi 24 mai dernier, à la destruction de neuf tonnes de produits alimentaires et phytosanitaires soustraits

des étals de quelques commerces de Franceville. Devenus une menace pour la santé du consommateur, ces produits ont donc été incinérés à la décharge publique de la commune, en présence du substitut du procureur de la République de Franceville, Rodrigue Ebang Zué, assisté de quelques éléments de la police nationale.

Il s'agissait de trois tonnes de riz, deux tonnes de produits carnés (volaille, viandes bovine et porcine), une tonne de produits halieutiques (poisson divers), une tonne de produits alimentaires divers (boîtes de conserve, biscuit, lait, spaghetti, mayonnaise, chips, beurre, sel, etc.), une tonne de boissons et une autre tonne de produits d'hygiène (savons, détergents, déodorants, insecticides, etc.).

Il s'agit des denrées saisies par l'Agasa pour non conformité, notamment le dépassement des dates limites de consommation et d'utilisation optimale, la rupture de la chaîne de froid ainsi que le défaut de qualité.

« Cette opération, qui concourt au bien-être des populations, s'inscrit dans la phase préventive de sensibilisation. Nous avons eu le concours de certains opérateurs économiques, qui ont signalé des produits avariés dans leurs magasins. Pour ce qui est du riz en sachet dont les informations sont relayées sur les réseaux sociaux, nous avons procédé à des saisies conservatoires dans différents établissements du pays, qui ont donné lieu à 41 tests au niveau des laboratoires accrédités pour voir si le riz au niveau du Gabon pose problème. Mais à l'heure actuelle, les tests n'ont révélé aucun danger, aucune inadéquation dans le riz consommé habituellement. Le riz saisi aujourd'hui présente juste des défauts de qualité: des moisissures, certains sacs ont dépassé la date limite de consommation », a indiqué M. Ngouessi.

Le substitut du procureur, qui a supervisé l'opération, s'en est d'ailleurs réjoui. « Le ministère public a pour prérogatives, entre autres, de veiller à la sécurité alimentaire des populations. Cette opération est donc conforme à la loi. Les agents de l'Agasa sont des OPJ spé-

ciaux. A ce titre, ils ont le droit de mener de telles opérations sous l'autorité du procureur de la République. L'opération de ce matin peut être qualifiée d'avertissement, car dans les prochains jours, ceux qui ne veulent pas se conformer à la loi seront sanctionnés », a prévenu Rodrigue Ebang Zué.

L'Agasa, rappelle-t-on, a pour mission d'assurer la police phytosanitaire et la sécurité des aliments. C'est à ce juste titre qu'elle prévient, évalue et gère les risques sanitaires et phytosanitaires.

Moanda/Vie des syndicats/Assemblée générale du Syndicat des cadres des mines et des industries du Gabon (Sycamiga)

Bernard Odjikana en prend la tête

Claude-Médard MINKO

Moanda/Gabon

En plus de l'élection du nouveau secrétaire général, les membres ont décidé du changement de dénomination de leur syndicat, qui devient ainsi le "Syndicat des mines et des industries du Gabon" (Sycamiga), censé fédérer toutes les catégories professionnelles de la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog).

UNE assemblée générale du Syndicat des cadres des mines et des industries du Gabon (Sycamiga) s'est tenue, dernièrement, au Foyer des travailleurs Claude Villain de la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog). La rencontre y a réuni les membres du Sycamiga de Comilog-Owendo à Libreville et ceux de la Comilog-Moanda.

Ces assises, supervisées

par le représentant de la Confédération syndicale des travailleurs du Gabon (CSTG), Camille Mombo, portaient essentiellement sur la présentation du bilan par le bureau sortant, l'adoption des statuts et règlement intérieur, et l'élection de la nouvelle équipe dirigeante du Sycamiga. Lesdits travaux se sont dé-

dirigeante du Sycamiga.
Lesdits travaux se sont déroulés en une journée. Une question de timing, selon eux, afin de permettre aux membres de la délégation syndicale d'Owendo, de préparer leur retour sur Libreville.

Aussi, après l'ouverture des assises par l'expert de la CSTG, Camille Mombo, le secrétaire général sortant du Sycamiga, Bernard Odjikana, s'est-il plié à l'exigence des textes en présentant à l'assistance le bilan moral et financier de sa mandature. Parmi les acquis, on cite, par exemple, l'harmonisation des salaires des cadres expatriés (français et autres) et ceux des cadres nationaux qui, autrefois, ne bénéficiaient



pas des mêmes avantages salariaux que leurs collègues « Blancs ». Une injustice réparée et mise à l'actif des négociations menées par le bureau sortant auprès de la direction générale de la Comilog. A l'issue de l'assemblée générale, Aymar Kissengori a été élu secrétaire général du Sycamiga.

Au-delà de la cohésion affichée par les participants, les débats se sont montrés parfois très houleux, entre la justesse des proposions des textes, leur contexte et l'objectif d'impulser une nouvelle dynamique à la structure syndicale. Pour ce faire, tous les points relatifs aux statuts et règlement intérieur du syndicat ont été passés au peigne fin pour leur amendement. C'est le cas de la dénomi-

nation du syndicat. En effet, dans une approche d'ouverture, l'assemblée générale a proposé et obtenu que l'adhésion au syndicat ne se limite plus aux seuls agents cadres. Du coup, le substantif « cadres » a été retiré au profit d'une dénomination simple et plus consensuelle, le "Syndicat des mines et des industries du Gabon" (Symiga), à la place du Syndicat des cadres des mines du Gabon (Sycamiga).

C'est tard, dans la nuit, que l'assemblée générale a pris fin, avec l'élection du nouveau bureau du Symiga. Celui-ci est présidé par un secrétaire général, Aymar Kissengori, membre du Symiga Comilog-Moanda, élu à 38 voix contre 23 voix, face à Céleste Mondanga, membre du Symiga Comilog-Owendo. Mais, selon les statuts et règlement intérieur qui régissent le syndicat, ce dernier devient automatiquement le secrétaire général adjoint du Symiga.